

Mardi 30 juin :

L'aire de jeux sera inaugurée le 14 juillet :

Aménagée dans le parc des roses, l'aire de jeux sera ouverte aux enfants à partir du 14 juillet, jour de l'inauguration. A cette occasion, la municipalité offrira un lâcher de ballons aux enfants présents tandis qu'un concours de pétanque sera dédié l'après-midi aux enfants de 5 à 10 ans en partenariat avec le club de pétanque local.

Urbanisme :

- La commune n'exerce pas son droit de préemption sur la vente de la SCI Charlotte au SIVOM du Val Fleuri ni sur la vente du bâtiment appartenant à la poste, rue de l'Europe. Sa destination restant l'ouverture d'un commerce.
- Pour l'adapter au « Grenelle de l'environnement », une révision du PLU est envisagée.

Assainissement :

- Les deux pompes à la station de lagunage ont été remplacées.
- La commune adhère au groupement de commande proposé par le Conseil Départemental pour la surveillance de la station.
- Etude et plan de financement seront revus pour le traitement des eaux usées du hameau de la gare.

Fleurissement : Le jury départemental visitera le village mardi 7 juillet. L'occasion pour le Conseil Municipal de remercier tous les particuliers qui participent au fleurissement et à l'embellissement du village.

Fête patronale : Elle aura lieu cette année les samedi 29 et dimanche 30 août avec le programme habituel : Randonnée puis soirée dansante sous chapiteau le samedi, vide-grenier et concours de pétanque le dimanche. Fête foraine durant les deux jours (manège, autos-tamponneuses, tir...)

Prêt : Le Conseil Municipal décide de rembourser par anticipation le prêt de 50 000 € consenti pour avance de TVA en 2013 (travaux de rénovation de la mairie).